



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2022-126

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## Centre hospitalier de Laval /

53-2022-10-18-00001 - AUXILIAIRE MÉDICAL EN PRATIQUE AVANCÉE (1 page)

Page 3

Centre hospitalier de Laval

53-2022-10-18-00001

AUXILIAIRE MÉDICAL EN PRATIQUE AVANCÉE

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de LAVAL (Mayenne) en vue de pourvoir :  
- Trois postes d'auxiliaire médical exerçant en pratique avancée.

Peuvent faire acte de candidature :

- Les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée et justifiant de 3 années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier.
- Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé (article D. 4301-8 du code de la santé publique fixant les conditions pour l'exercice de la profession).

Le concours sur titre pour l'accès à la classe normale consiste en l'évaluation par le jury, d'un dossier soutenu par les candidats au cours d'une audition prévue à cet effet, d'une durée de vingt-cinq minutes au plus.

Lors de son audition, le candidat présente son parcours professionnel à partir du dossier transmis au jury et les acquis de son expérience professionnelle, les compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées, ainsi que les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui porte sur les éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

Les pièces nécessaires à la prise en compte des candidatures sont :

- Le dossier de concours dûment complété et signé par le candidat accompagné des pièces à fournir ;
- Une lettre de motivation détaillée afin de permettre au jury d'apprécier les motivations du candidat à concourir.
- Un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus ;
- Un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée ;
- Une note de deux pages au plus décrivant les emplois que le candidat a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part.
- Un justificatif de l'enregistrement auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé. (Article D. 4301-8 du code de la santé publique fixant les conditions pour l'exercice de la profession).
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'Union Européenne.
- Un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.
- Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche de poste occupé ;

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines et retournés au plus tard dans le **délai de deux mois**, le cachet de la poste faisant foi, à compter de la date de publication du présent avis dans les locaux de l'établissement, sur le site et dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que ceux de la Préfecture de la Mayenne, au Directeur du Centre Hospitalier de Laval, service DRH - 33 rue du Haut Rocher – CS 91525 - 53015 LAVAL Cedex. **A noter que tout dossier incomplet et/ou non signé ne sera pas retenu.**

Pour le Directeur,  
La Directrice Adjointe  
Chargée des Ressources Humaines

Frédérique BOUTHOU

